CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—27

POUR PRINCETON,
Vicksburg, et les ports intermédiaires.

Le steamboat ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
22 janv 28 et 29 Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA capitaine Paxton, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à aller à bord, et partira immédiatement. Pour frêt d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 janv R. GRONING & Co.

POUR BALTIMORE—La barque A. I. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
TOURNE & BECKWITH,
25 janv 28 et 29 Nile Levée.

POUR APALACHICOLA—Le brick ENERGY, capitaine S. P. William, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à
TOURNE & BECKWITH,
23 janv 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR APALACHICOLA—La goël. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à
TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nile.-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Binton, prendra environ 1700 balles de coton et est prête maintenant à recevoir sa cargaison. S'adresser à
21 janv Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilbert, ayant la majeure partie de son frêt engagé, sera immédiatement expédié. Pour frêt d'environ 200 balles de coton, s'adresser à
Th. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, no. 26.

Pour Nantes & Bordeaux.—Le beau navire français la LYDIE, capitaine Legendre, à son premier voyage, prendra du fret pour les deux ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à
11 jan A. QUERTIER & ALBERT.

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine Pignon Blanc, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Broadford. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

Pour les ports du Mexique.

POUR MATAGORDA—La goëlette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN,
22 jan 36, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goël. A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
28 janv CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR BRAZORIA, Texas—La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, EMELINE, capit. Fuller, ayant presque tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
Wm. BRYAN,
21 janv No 36, Nouvelle Levée.

Demande—On demande à frêter un navire anglais pour aller à Laguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à 21 jan J. PRATS & FILS.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à
JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à
18 janv R. GRONING & Co.

A FRETER—Le brick A. L. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à
HARRISON, BROWN & Co,
16 janv 47, rue du Camp.

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
25 janv 47 rue Bienville.

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Fraser, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis ou à
JOHN CROSBY,
20 jan no. 38, rue du Camp.

Toile d'Irlande—En pièces entières et demi pièces de la belle qualité, et arrangée d'une manière supérieure, en magasin et à vendre par
Hugo C. GILDEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville.

WHISKEY—120 barils rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Southerner, à vendre par G. DORSEY,
26 janv 28, Nouvelle Levée.

FARINE—805 barils de Farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Southerner, à vendre par G. DORSEY,
26 janv 26, Nouvelle-Levée.

Café de St. Domingue—490 sacs café, la cargaison du brick Grozelle, à vendre par
HARROD & QUARLES,
26 janv 24, rue de la Douane.

QUARTIER GENERAL.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier.

Ordres-Generaux,

LES services des troupes qui devaient s'organiser et se tenir prêtes conformément aux ordres du 17 de ce mois, sont maintenant requis.

Des renforts immédiats doivent se rendre sur le théâtre de la guerre, en Floride.

En conséquence, les compagnies de volontaires, qui se sont organisées à cet effet, et tous les individus qui désirent prendre du service, se rendront aux casernes des troupes des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, à onze heures du matin, mercredi, 3me. jour du mois de février prochain, pour être passés en revue et admis au service des Etats Unis, pour une espace de tems qui n'excédera pas trois mois.

Des armes, équipemens et équipages de camp leur seront alors fournis.

Cependant ceux qui désirent s'offrir en qualité de volontaires, trouveront à s'enrôler et recevront tous les renseignemens nécessaires, au bureau de l'adjudant-général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat, à la Nouvelle-Orléans.

Chaque jour nous apporte des nouvelles plus désastreuses de nos concitoyens en Floride. Tout le pays est ravagé. Un détachement tout entier des troupe qui se rassemblaient pour sa défense, a été détruit; un autre corps, après avoir repoussé l'ennemi dans un combat acharné, reste, par la perte considérable qu'il a essuyée et le départ des troupes de milice qui étaient venues le renforcer, presque hors d'état de se défendre; un troisième a été enveloppé par les sauvages et ne pouvant recevoir de secours, se trouve en quelque sorte en leur pouvoir, s'il n'est immédiatement secouru par mer.

Dans ces circonstances critiques, l'autorité en appelle au patriotisme et à la générosité des citoyens de la Louisiane, auprès desquels un pareil appel n'a jamais été fait en vain. Le sera-t-il aujourd'hui? Non, le zèle et la promptitude que les enfans de la Louisiane mettront à prendre les armes pour voler au secours de leurs concitoyens et porter la mort parmi les sauvages montrera qu'ils n'ont pas dégénéré.

Par ordre du commandant en chef.
PERSIFOR F. SMITH,
22 janv—10 adjudant et inspecteur général.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE,

Séance du Vendredi 18 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;

2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;

3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;

4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;

5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;

6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visités par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelpe.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *intérim*.
Pour copie conforme: Theard Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs îlets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *intérim*.
Pour copie conforme: Theard Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—**Conseil de Ville.**—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $8 00 par barril; en conséquence d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 25 janvier courant, 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin doivent peser 25 pour cent en sus.
25 jan D. PRIEUR, maire.

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.
Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
20 jan—15

A LOUER—A partir du premier Juin prochain, la MAISON ET LES MAGASINS présentement occupés par Mr. Petitpain, située à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser à
E. L. BERNARD,
15 janv—6,3ps rue Conti, No. 54.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—27

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade.
S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER.—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct—27) B. MARIGNY.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A Louer.—La maison autrefois occupée par feu madame Sterret, no. 18, rue de Chartres, entre Douane et Canal. S'adresser à
J. & J. DARRAMON,
14 jan—1m27 ou à DWIGHT & Co.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à 15 janv R. BRUGIER.

A Louer pour prendre possession de suite.—Une maison à étage située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser à M. J. J. Mercier, rues des Remparts, encoignure Ursulines, ou rue Royale, no 172.
27 jan—6

A LOUER—Cette jolie Maison neuve située rue Champs Elisées (chemin de fer de Pontchartrain), entre les rues Bons Enfants et Amour. S'adresser rue Bons Enfans, entre Mandeville et Marigny, faubourg Marigny. 27 jan—2

EN débarquement de la Fortune, 100 paniers vin de champagne à capsule, 1re. qualité, à vendre par GUERIN & POUVERIN,
26 jan encoignure Royale & Dumaine.

TABAC.—720 balles tabac de St. Yago, en débarquement de la goëlette Créole, et à vendre par
26 jan J. PRATS & FILS.

300 Caisses Chandelles de Winchester, en débarquement et à vendre par
26 janv HENRY, LATAPIE & Co

EN débarquement du navire la Fortune, du Havre et à vendre par les soussignés, 13 meules fromage Gruyere, 200 lvs saucisson de Lyon, 3 caisses sardines à l'huile.
GUERIN & POUVERIN,
23 janv encoignure Royale et Dumaine.

Habillemens de saison.—Gilet de satin et pantalons, par caisses ou douzaines, à vendre par
25 janv FROST & CO. 8, rue de la Douane.

Bottes, Souliers et Brodequins.—50 caisses adaptés à la saison, en débarquement de la barque Jane, à vendre à des prix raisonnables par
25 janv FROST & CO. 8, rue de la Douane.

PERDU OU VOLE—A bord du steamboat, Caspian, une lettre écrite A. Sompayrac de Natchitoches, et adressée au soussigné. Cette lettre contenait un billet du Colonel B. B. Brazeale, pour la somme de cinq cent vingt piastres, payable à mon ordre, le 1er. avril 1836, et portant intérêt au taux de dix pour cent par an, à compter du jour de l'échéance, et aussi un reçu du dit B. B. Brazeale, pour la somme de cent cinquante piastres, valeur reçue en ouvrage fait par des esclaves.
P. A. ROST,
25 janv—2 no. 55, rue du Canal

AVIS—Les personnes qui auraient quelques réclamations contre la succession de feu Mr. I. B. Humphreys, sont invitées à les présenter immédiatement pour être liquidées, à M. John H. Stephen, rue du Canal. 25 janv—2

Terres dans le Texas—A vendre, un certain nombre de terrains, bien situés et de premier choix, au Texas, par Wm. BRYAN,
25 janv 36, Vieille Levée.

KIRSH & Absynthe, venant directement de la Suisse, à vendre par
25 janv Fk. PERRET & GALLY.

AVIS—On demande des renseignemens sur Mr. Mariano Escobar qui est venu à la Nouvelle-Orléans à bord du navire Salem, capitaine Dosté, parti du Havre le 30 octobre 1833

Si Mr. Escobar est encore vivant et qu'il aperçoive cet avis, en s'adressant aux soussignés, il recevra une communication intéressante pour lui.

Les personnes qui auraient connu Mr. Escobar et qui pourraient donner quelques renseignemens sur ce qu'il est devenu, rendront un service aux soussignés en le leur fesant savoir. HYDE & GLEISES,
22 janv—6 22, rue de Chartres.

Graisse.—687 barillets de lard, en débarquement du steamboat Mississippi, à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
22 janv 28 et 29 Nouvelle-Levée.

$3,000 DE RECOMPENSE,

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant le dîner, s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 13, et qui après avoir défoncé son bureau, sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit:

Douze mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.

Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.

Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100.

Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de la Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.

Un billet tiré par A. Chopard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370 46.

Un billet tiré par Brigot à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain de $104 11

Un billet tiré par J. Aleix à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $260 87.

Un billet tiré par Mme. Duperu, à mon ordre, payable le 23 Mars prochain, de $825 57.

Un billet tiré par Brisset & Boulard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.

Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.

Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50.

Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $469.62.

Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.

Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 23.

Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $862 17.

Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.

Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boitier et tour à cordon, cadran blanc, très large; sans chaîne ni clé, sonnerie dérangée.

Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés.
30 déc—27 P. PASSEBON.

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St. Charles, Samedi soir, un petit chien terrier noir, gris et bien fait. Il répond au nom de **Jack**.

AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé **Tiger**, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payées à quiconque ramènera un de ces chiens, ou vingt piastres pour les deux. 19 jan—6

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour ces repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets et, tout ce qu'on pourrait désirer en ville.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps.

SUCCESSION de MACARTY p. de c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu Jean alias Jason alias Jean Baptiste Bonand Macarty h. de c. l., qu'ils devront présenter leurs réclamations avec les pièces à l'appui, dans les dix jours qui suivront cette publication, au soussigné exécuteur testamentaire du dit défunt, rue Orangers en face de la Savonnerie. (21 jan—5) CHARLES POREE.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—27

Sucre de la Havane—325 caisses sucre terré de la Havane, 37 dito sucre blanc dito, à vendre par
18 jan R. GRONING & Co.

Bois de chauffage—Au nouveau Bassin—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs pratiques résidant dans la partie haute de la ville, qu'ils sont prêts à livrer du bois de chauffage de première qualité, à vendre par
18 jan W. E. & R. MURPHY.

Changement de domicile—B. BOUNY, courtier de change et de propriétés, a transporté son bureau de la rue Conti à la rue Royale, no. 119, entre St. Louis et Conti, où il sera bien aise de voir ses amis. Tous les ordres qui seront laissés à ses soins seront exécutés avec promptitude. 4 jan—1m

LES soussignés reçoivent par la barque Cambria, venant de Belfast:

7 boucauds whiskey d'Irlande de qualité supérieure, 720 yards pierres plates, 49 yards pierres de Yorkshire, ardoises impériales, duchesses et comtesses, 1,000 tuiles, 7000 briques à feu, 500 paniers patates d'Irlande, à vendre par (18 ja) G VANCE & R. GAMBLE.

LES soussignés reçoivent par le navire Celia, venant de Liverpool, et offrent à vendre:

Ardoises duchesses et comtesses, 843 pieds pierres du Channel, assorties, 512 yards pierres de Yorkshire, environ 330 barils charbon, 600 paniers patates d'Irlande. (18 jan) G. VANCE & R. GAMBLE.

A VENDRE—Cinq actions, ou plus, de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Cent à deux cents actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Cent à deux cents actions de la Banque de Cité.

Quarante ou cinquante actions de la Chambre d'Assurances des Négociants. S'adresser au no. 119, rue Royale. 13 jan—4

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 159 pieds de profondeur; avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'une bonne cuisine, chambre à domestiques, etc.
JOHN KILSHAW, Jr.

Chez lequel on trouvera aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
18 jan 27 no. 30, rue Bienville.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY, de Philadelphie propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anti-scorbutique restaurante et de l'élixir aussi anti-scorbutique dudit docteur Castillon ancien chirurgien-major consultant du roi à St.-Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques, qui ont joui d'une grande réputation dans toutes les parties de l'île de St.-Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le vice scorbutique, la diarrhée, dissenterie, tenesme, fievre lente, intermittente, continue, obstruction du foie et de la rate; diarrhée invétérée; dyssenterie et tenesme produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes,—et les mêmes maladies qui viennent à la suite des couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante.—Elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestine, rétablit les digestions et toutes les sécrétions en dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie. Ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie. On peut prendre connaissance d'un recueil d'observations pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées. Les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir se traiter et de se guérir eux-mêmes en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET et Co.
mai 2ps Enc. des rues Royale et Ste.-Ann

EN débarquement du navire Tuscumbia, de Marseille: 300 paniers huile d'olive, grosses bouteilles; 130 dito vermicelles de Gêne, assortis comme suit: fidéletti; autie; lavetine; spaghettin; macaroni; liqueurs assorties, amandes à coques tendres, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
11 jan Vieille Levée, no. 63.

Fromage—60 caisses Tête de Maure; Fromage Hollandais, très frais, en magasin et à vendre par
Hugo C. GILDEMEESTER
11 janv 45, rue Bienville.

FARINE—200 barils, récemment reçus et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
28 janv Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

Avis Judiciaires.

Etat de la Louisiane—Cour du Premier District Judiciaire—No. 12,800.—Peirce Shannon contre ses créanciers—Attendu que Peirce Shannon, débiteur insolvable, maintenant détenu, a, conformément à l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables en état de détention, et, dans le but de jouir au bénéfice du dit acte, présenté sa pétition à la Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers dudit pétitionnaire et ils sont par le présent sommés d'avoir à comparaître pardevant la dite cour, le samedi 20e. jour de Février suivant, à 10 heures du matin, pour y déduire les raisons pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas élargi. Mr. C. H. Langdon est désigné comme le représentant des créanciers absens.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la susdite cour, ce 13 janvier 1836.
27 janv—4 Jno. L. LEWIS, Greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 6602—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—John Prendergast contre ses créanciers—Toutes personnes intéressées à cette affaire, auront à déduire dans le terme de dix jours après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution tel qu'il a été amendé et enregistré par le syndic ne serait pas homologué et le dit syndic déchargé. Par ordre de la cour.

Au greffe, Nelle.-Orléans, 26 Janvier 1836.
27 janv—3 A. PITOT, greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—23 Janvier 1836—No. 1333—Hyde & Merritt et N. Merritt & Co. contre leurs créanciers—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées déduisent, sous dix jours à partir de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence, et les syndics déchargés de toutes responsabilités ulterieures

Par ordre de la Cour,
25 janv—3 A. PITOT, Greffier.

Etat de la Louisiane.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8642.—Thomas M. Thompson contre ses créanciers—Sur enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable déduisent, cour séante, le mardi 16 février prochain, les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas déchargé de toutes ses dettes antérieures, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. M. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absent. Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 25 janvier 1835.
26 jan—7,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge,—No. 8599—Pierre Passebon, contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par le présentes acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le 30e. jour de janvier 1836, pardevant Gustave Legardeur, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, il est ordonné qu'en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et que A. W. Pichot, avocat, soit chargé de représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. Au greffe. Nouvelle-Orléans, 30 déc. 1835. ARMAND PITOT,
31 déc—10,2ps greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8623—P. Shannon contre ses créanciers et les créanciers de O'Barni et Shannon—Sur enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable déduisent, cour séante, le mardi, 9 février prochain, les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas déchargé des dettes par lui contractées jusqu'alors; et en attendant, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. M. R. M. Shephard, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens. Extrait des minutes. Bureau du greffier, 16 janvier 1836.
18 jan—2ps A. PITOT, greffier.

AVIS.—Est parti marron dans la nuit du 25 au 26 courant, du second Canal de la Compagnie des canaux de Barataria et de Lafourche, le nègre nommé **Palmer**, âgé d'environ 23 ans, d'une petite taille, bien pris, d'une jolie figure et peau rougeâtre.

Une récompense de **$50** sera donnée à quiconque arrêtera et fera conduire le susdit nègre à la geole de la Nouvelle-Orléans.

Et attendu que le nègre Palner a déjà été reçu à bord d'un bateau-à-vapeur lorsqu'il était marron, et que probablement il cherchera à y retourner, une récompense de **$300** sera payée à quiconque arrêtera le dit nègre à bord d'un bateau-à-vapeur, et pourra faire découvrir et convaincre toutes personnes qui l'auront reçu à bord. 28 jan—3

CINQUANTE PIASTRES de récompense.—Parti marron de l'habitation des soussignés depuis le 17 ou le 18 du mois de mai dernier, le mulâtre nommé **Moses**, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, il parle le français et l'anglais, belle figure, bien corporé, il marche les pieds en dehors, et a de très grosses chevilles; le dit mulâtre est cigarier de son état.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des geoles de cet Etat.
ALPHONSE PERRET & FRERES.
28 jan—4

5 piastres de Récompense—Seront payées à celui qui logera dans une des geoles, la mulâtresse nommée SALLY alias BAZILIS, appartenant à Jean Pierre Michel Dupré. Partie marronne de chez le soussigné, depuis le 24 Novembre dernier, elle se fait passer pour être libre, elle est bien connue, elle parle l'anglais, le français et l'espagnol.

Le soussigné paiera $25 à celui qui pourra découvrir avec des preuves suffisantes, pour les traduire en justice, la personne ou les personnes qui la recèlent.
26 janv—6 FLEURY GENERELLY.

10 piastres de Récompense—Seront données pour la négresse THEMA, partie marronne de l'habitation de Mr. Jh Verloin, le 19 de ce mois. Elle est d'une taille ordinaire; elle est très fluette, la figure rouge et longue, les dents supérieures toutes cassées. Cette négresse est enceinte très avancée. Il serait probable quel se tînt dans le chemin du Bayou, ou sur la Levée, comme revendeuse de café. Elle appartenait ci-devant à Mr. Wares. 26 jan— R. R. BRANDON.

10 PIASTRES DE Récompense.—Parti marron de chez les soussignés le 23 décembre, le negre WILLIAM, âgé d'environ 26 ans, taille 5 pds 5 pcs, ayant une jambe un peu plus courte que l'autre, il lui manque deux dents devant la machoire supérieure; il parle l'anglais et le français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des prisons de l'Etat.
L. & R. ADAMS,
26 janv—6 36, rue Moreau, faubourg Marigny.

10 Piastres de Récompense seront payées à quiconque logera dans la geole de cette ville, un nègre nommé BERNARD, âgé de 18 ans, d'environ 5 pieds 6 pouces, bien fait et parlant anglais et français. Il a autrefois appartenu à M. P. Soulé, avocat, et a été employé pendant un an à la fonderie, audessous de la ville.
C. WATSON,
Sec. de la comp. de desséchement
25 janv—1a de la Nlle.-Orléans.

Il a été logé dans la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivans:

TOM, appartenant à Mr. Bosse; **SALLY**, appartenant à Mr. Smart; Phanor, nègre appartenant à Mr Jones; Hannah, négresse appartenant à Mr. William. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi.
15 janv J. CHARBONNET, shériff

VINGT PIASTRES de récompense.—Parti marron vers le 20 décembre dernier, l'esclave **Sam**, d'environ 15 ans, griffon, très foncé, n'ayant aucun signe particulier. Il portait alors une casquette noire, une veste de drap bleu et un pantalon de cotonade. S'adresser no. 21, rue de la Douane, à 18 jan—3 C. ROSELIUS.

DIX Piastres de récompense—Seront données à celui qui conduira à la geole de la Nouvelle-Orléans, la négresse nommée **Zabeth**, appartenant ci-devant à M. Foucher, jeune. (27 jan—3) A. W. PICHOT.

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARY, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—27

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire **les Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
18 déc—20,3ps

Fromages Allemands—Tête de mort, en caisses de 24 chaque, arrivent d'Amsterdam, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
28 jan 45, rue Bienville.

Marchandises Sèches.—Bombazines et alépines noirs, cachemirines, tissus de laine, mérinos anglais et français, de 3-4 et 6-4, tissus à carreaux, convertures de toutes qualités et de tous prix, flanelle supérieure, bas de laine fins, et autres marchandises de saison, à vendre en débarquement des navires Saratoga et Mississippi, par
ANDREWS & BROTHERS,
28 janv rue de Chartres, no. 19.

Debenture Goods—Cloth, cassimere, erminets; an assortment of superfine, black, blue, dalhea, rifle green, russell brown cloths black, green, olive, fancy mixt cassimere; black, blues, drab, slate mixt fancy erminets.

Buckskin and stroadable cord; an assortment superfine black, drab mixed and fancy buckskin; blue and scarlet stroaddble cord.

B... and merinos; an assortment of superfine ... blue bombazines; black, blue, purple, gre... merinos.

... cubicoes; an assortment of fine black, and ...es; black, blue and brown lastings, for sale ... C. G. ALLHUSEN,
j... No 37 Tchoupitoulas street.

AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION McMANUS—Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Succession de Luke McManus.—Il est ordonné par la cour qu'avis public soit donné à toutes personnes intéressées dans cette succession d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles l'hypothèque résultant de l'enregistrement de l'obligation (bond) souscrit par Barney Curneen, curateur de cette succession, ne serait pas cancellée et rayée des livres du conservateur des hypothèques.
26 janv W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Attendu que William Tibbits a présenté une pétition à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas H. Harland, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
27 janv W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Paroisse d'Orléans.—Cour des Preuves—Succession de feu Spotts.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des héritiers mineurs de feu Samuel Spotts, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
26 janv W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

SUCCESSION d'O'Neil—Vente par le Register des Testaments—Lundi, 1er Février 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, au "Mariners' Retreat", sur la Levée, entre les rues Dumaine et St. Philippe, pour compte de la succession de feu Félix O'Neil, le contenu d'une auberge et autre mobilier, dépendant de la dite succession. Conditions de la vente: comptant.
26 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég. de tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Jean Chabaud, décédé.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Ollié, exécuteur testamentaire datif de feu Jean Chabaud ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire datif déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.
26 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Succession de Savage—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté ne serait pas homologué et approuvé, et que le cautionnement fourni par Mathew McDonald, (curateur de la succession de feu Nicholas Savage) et Barney Curneen, sa caution, ne serait pas cancellé et annullé, et l'hypothèque résultant de l'enregistrement du dit cautionnement ne serait pas rayé des livres du conservateur des hypothèques pour cette ville et paroisse.

Par ordre de la cour.
26 jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION de BASTABLE—Vente par le register des testaments—Lundi 29 février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de, l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et, paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte des héritiers mineurs de feu Johan Bastable, les actions et lot de terre, savoir:

1o. 25 actions du fonds capital de la banque de l'Union de la Louisiane

2o. Un demi lot de terre avec les bâtisses y construites, ayant 30 pieds de face à la rue du Canal, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Villeré, (mesure française) étant la moitié du lot no. 6, dans l'islet no. 18, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, et annexé à un acte, en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en date du 17 février 1827.

Conditions de la vente: les actions comptant; et le lot de terre et bâtisses, un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs 27 jan

COUR DE DISTRICT—David Felt & Co. contre Cook & Schoyer—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu dans la rue Tchoupitoulas, au magasin de M. L. Millaudon, dans cette ville, le Jeudi 11 février prochain, à midi.

13 caisses de papeterie et livres, consistant en livres blancs, papier à lettre de couleur, livres blancs reliés, livres blancs avec demi reliûre, livres blancs de poche, memorandum, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. FRED. BUISSON,
28 jan shérif.

SUCCESSION SPERIER—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, premier février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Sperier, pour opérer un partage, les deux esclaves, savoir:

1o.—Agathe, négresse créole, âgée d'environ 60 ans.

2o.—Belsamire, négresse créole de St. Domingue, âgée d'environ 50 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. W. F. C. DUPLESSIS,
Reg. des Test.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 déc

SUCCESSION de ISIDORE L'EVEILLE ET PIN p. de c. l.—*Vente par le register des testamens.*—Jeudi, quatre février 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de Isidore L'Eveillé et Hélène Pin, sa femme, p. de c. l. tous les deux décédés, la propriété, savoir:

Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues d'Espagne et Mandeville, désigné par le no. 7a, au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de cette ville, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, dans les registres de l'année 1822, page 281, le dit lot de terre ayant mesure américaine, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Moreau, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses y construites.

Conditions: un quart comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 jan

SUCCESSION de Simon p. c. l. Louise et al.—Vente par le register des testaments—Lundi le huit de février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à l'effet d'opérer un partage entre la mineure nommée Louise Simon, p. c. l. et Marie Simon, p. c. l., épouse de Joseph Prosper Percy, h. c. l., la propriété, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et de l'Union, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro 205, au plan du dit faubourg, le dit lot de terre ayant mesure française 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, borné à droite par l'autre moitié du terrain numéro 205, et à gauche par le terrain numéro 204, ensemble les édifices y construits.

Conditions: moitié comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 jan

COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Succession de Claude-Alexandre Baron ou le Baron.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Claude Alexandre Baron alias le Baron, ait lieu au bureau de Carlile Pollock, notaire public, jeudi 25 février prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics pour liquider les affaires de cette succession, et de délibérer et de déterminer de quelle manière on disposera des propriétés en général de la succession. Il est de plus ordonné que John Slidell soit nommé pour représenter les créanciers absens

Nouvelle-Orléans, ce 12 janvier 1836.
Par ordre de la cour,
22 janv—30 W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS. COUR DES PREUVES—Attendu que Charles Dutreuil Barjon a pésenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Silvie Nogué décédée la femme séparée de corps et biens de Deschamps, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour W. F. C. DUPLESSIS,
22 jan Reg. des Testaments.

SUCCESSION de DUBOIS—Vente par le register des testaments—Mercredi 3 février 1836, à 10 heures du matin, encoignure des rues Amour et Union, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Marianne Dubois, f. de c. l., le mobilier dépendant de sa succession, consistant en un fonds de cabaret à l'encoignure des rues Amour et Union, meubles meublans, linge &c. Conditions: comptant.
21 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég des tests.

SUCCESSION de DUBOIS f. de c. l.—Vente par le register des testaments—Mercredi 3 février 1836, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Amour et Union, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jeanneton Dubois, femme de c. l., le mobilier dépendant de sa succession:

Conditions: comptant.
21 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que William T. Hepp a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Dimmock décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
19 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test

ENCRE à Ecrire—50 caisses Encre à écrire, reçues et à vendre par FROST & Co,
28 janv no. 8, rue de la Douane.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du Desséchement de la Nouvelle-Orléans.

A UNE élection des directeurs, tenue à la Nouvelle-Orléans le 25 Janvier 1836, sous la surveillance des commissaires, conformément à la charte de la compagnie, les personnes suivantes ont été choisies, savoir:

Albert Hos.	Joseph Pilié.
Charles Génois,	James P. Freret.
Edm J. Forstall, Jr.	James Hopkins.

26 jan—2 C. WATSON, Secrét.

Compagnie de Navigation de la N. Orléans.

23 Janvier, 1836.

UNE élection de douze directeurs, pour l'année suivante, aura lieu dans le local de la compagnie, lundi, le 1er de février prochain, entre 9 heures du matin et 2 de l'après midi.
25 janv SAMUEL MORGAN, secrét.

BANQUE DE LA CITE,

Nouvelle-Orléans, 20 Janvier 1836.

CETTE institution achète des lettres de change sur New-York, Philadelphie, Boston et Mobile.
21 janv Robt. PALFREY, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane—20 Janvier 1836—L'assemblée annuelle pour l'élection des Directeurs de cette institution aura lieu dans le local de la Banque, Lundi, 8 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. Les actionnaires sont invités à s'y rendre.
21 janv— Rd. RELF, caissier.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:

Effets à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dito à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
16 jan—27 P. BACON, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane,

13 janvier 1836.

CETTE Banque achète des lettres de change sur Paris, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris. La banque fournit aussi des traites sur Paris. 14 janv

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.—11 janvier 1836.—Une élection de neuf directeurs, pour servir un an, aura lieu lundi 1er. février prochain, au bureau de la compagnie, rue Royale, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. (11 jan) Wm. TUFTS, secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nelle.-Orléans, 7 janvier 1835

UNE élection des actionnaires pour six directeurs pour servir du 2me. lundi de février 1836, au 2me. lundi de février 1837, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 1er. février prochain, entre 10 heures a. m. et 2 heures p m. Par ordre de la Direction.
11 janv J. B. PERRAULT, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.

11 Janvier 1836.

CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT,
11 jan 27 caissier

Bureau de la Compagnie de la Bourse.

Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilége à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.
6 jan A. DUPUY, secrétaire.

$2,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de **trois mille piastres**, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de **DUDLEY W. BABCOOK**, ex caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grande yeux noire, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—27

500 Piastres de Récompense—La récompense promise sera payée par le Président de la Compagnie de Desséchement de la Nouvelle-Orléans à quiconque pourra fournir des renseignemens propres à amener l'arrestation et la condamnation de celui ou ceux qui, dans la matinée du 20 de ce mois, ont mis le feu au petit hangar situé à l'extrémité de la rue d'Orléans, près le bayou St. Jean, destiné à mettre à couvert les forges, outils, &c., nécessaires à la construction des bâtimens adjacents et les machines à vapeur appartenant à la compagnie de desséchement de la Nouvelle-Orléans.
22 jan—6 C. WATSON, secrétaire.

54 Boucauts de Sucre en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, à vendre par
28 janv R. BRUGIER.

106 Barils de Mélasse, à vendre par
28 janv R. BRUGIER.

Confitures de la Havane—50 caisses à vendre par PERKS & HALL,
28 janv No. 2. Levée de devant.

Salaisons—25 caisses en débarquement et à vendre par PERKS & HALL,
28 janv No. 2, Levée de devant.

Barils à Mélasse—150 à vendre par
PERKS & HALL,
28 janv No. 2, Levee de devant.

Chapeaux—150 caisses chapeaux de soie d'hommes; 50 do chapeaux de laine noire et blanc, à vendre par R. G. HOBBS,
12, rue de la Douane.

Bottes, Souliers & Brodequins—60 caisses reçues par le navire Xylon; et en magasin un grand assortiment de souliers d'hommes, femmes et enfants, à vendre à des prix raisonnables, par
R. G. HOBBS,
28 janv 12, rue de la Douane.

Mousseline et Bas de Soie—Un assortiment de Bas de soie de femme unis et brodés, et jolie mousseline imprimée, en débarquement du navire la Fortune, à vendre par
23 janv KOHN, DARON & Co.

TRAITES sur Philadelphie à vendre par
11 jan—27 M. DE LIZARDI & Co.

TRAITES sur Londres, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, No. 47.

TRAITES sur New-York, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, no. 47.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, no. 47.

Lettres de Change sur Paris, à vendre par
E. SAINET,
1 jan—6 rue Bienville, No. 51.

Change sur Londres et Paris, à vendre par
10 déc KOHN, DARON & Co.

CHANGE sur Londres, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
24 déc rue Bienville, no. 47

Lettres de change sur Londres, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
19 déc no. 47, rue Bienville.

Lettres de change sur le Nord, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
19 déc no. 47, rue Bienville.

Traites sur Paris à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
23 nov no. 47, rue Toulouse.

ACTIONS—De la Banque de Carrolton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par
6 nov EDW. GOTTSCHALK.

Traites sur New-York, à vendre par
23 nov LEGENDRE & SAMORY.

Beurre & Fromage de Hollande—20 jarres de beurre surfin et 600 fromages arrivés directement et à vendre par les soussignés, aussi, 60 douzaines fromages de Neufchatel, 25,000 d'Escargots, 20 paniers champagne de A. Y.
PASCALET & MICHON,
11 jan encoignure Chartres & Toulouse.

Salsepareille—15 balles Salsepareille, en débarquement et à vendre par
4 janv KOHN, DARON & Co.

Marchandises pour le Mexique—4 caisses listons; 12 do rebecilloes; 3 do galons, triple chaîne; 2 do noodadilloes; 6 do rubans de satin, à vendre par
JULES LE BLANC & CO,
22 janv 103, rue Royale.

VINS—Vin vieux de Xérès en demi pipes et feuillettes; 100 paniers champagne; 40 do chablis; 50 caisses chambertin; 50 do romanée; 200 do vin de Ste. Marguerite, à vendre par
22 janv J. LE BLANC & Co, 103, rue Royale.

Whiskey, Farine, &c.—126 barils Whiskey rectifié, 100 barils Farine superfine, en débarquement du steamboat Daniel Webster, à vendre par ORAIN & MIGNON,
22 janv 7 Nouvelle-Levée.

Bœuf & Farine de maïs—40 barils farine de maïs; 12 barils bœuf mess et prime, à vendre en débarquement du bateau à vapeur Daniel Webster, par ORAIN & MIGNON,
22 janv 7, Nouvelle Levée.

Pieds de Cochon—25 barils pieds de cochon; 44 barillets do, à vendre en débarquement du bateau à vapeur Daniel Webster, par
ORAIN & MIGNON,
22 janv 7, Nouvelle Levée.

AVIS—Les personnes qui ont besoin de remblais peuvent s'en procurer gratis, en s'adressant à l'hôtel, No. 151, rue de Chartres, soit à l'entrepreneur Mr. Twogood, ou au bureau de la compagnie des Améliorations.

Les tombereaux pourront charger sur le passage ouvert en dernier lieu, derrière les constructions de la Nouvelle-Bourse et donnant sur la rue Toulouse.
20 janv

Cotonnades, Indiennes, Mousselines, &c.—A vendre par le soussigné, un superbe assortiment d'indiennes anglaises, françaises et américaines, imprimées, des dessins les plus riches et les plus nouveaux; mousselines imprimées et de deuil, à raies, satinées et à carreaux; mérinos, basins à raies, velours noir en soie et en coton; percales et batistes; foulards de fantaisie; mouchoirs de Pongee, robes de soie; lustrings d'Italie noires; bretelles, bas, &c., aux prix les plus modérés. Jno. A. PECK,
15 janv 29, rue Bienville.

DOUBLONS Espagnols, Mexicains et Colombiens, à vendre par T. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, No. 26.

FRAMBOISE—30 barils en bon état, en débarquement du brick Opelousas, et à vendre par
HARROD & QUARLES,
15 janv 24, rue de la Douane.

Bureau de l'Association Consolidée—14 Janvier 1836—Cette banque tire sur l'Angleterre et sur New-York.
14 janv A. MILTENBERGER, caissier.

Ventes à l'Encan.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le lundi, 15 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett:

Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue St. Joseph, entre les rues des Magasins et Fouché, mesurant 26 1-2 pieds de face à la premiere rue, mesure américaine, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, ensemble la maison briquetée entre poteaux, composée de 4 appartemens, galerie, cabinets &c. avec cuisines et autres dépendances.

Conditions: l'acquereur s'obligera de payer deux billets échéant le 1er août 1836, l'un de $843 75 et l'autre de $550 30; et la balance à 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 26 jan

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu samedi prochain, 30 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, trois terrains situés dans la rue Louisa, à environ un demi islet du fleuve.

No. 1, mesurant 33 pieds, 4 pouces 3 lignes de face à la rue Louisa, sur 213 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur; il y a sur ce terrain une cuisine et 2 chambres à nègres.

No. 2, attenant au no. 1, mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Louisa, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, avec une maison de 4 appartements, galerie, cuisine, chambres à domestique et hangard

No. 3, attenant au No. 2, ayant les mêmes dimensions, avec une maison de deux appartements, galerie et cabinet, cuisine et chambres a domestiques; les maisons sont louées.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N B. Ces trois terrains se trouvent presque vis-à-vis l'emplacement de Frascaty, où doit se construire le marché projeté pour le faubourg d'en bas.

La rue de la Levée est pavée jusqu'à un islet au dessous de la rue Louisa.

Le plan des dits terrains est exposé à la Bourse.

Les actes de vente seront passés chez Mr. Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. 26 jan—4

PAR M. BARNETT Sr.

Terrains de Valeur à Carrollton.

IL sera vendu Samedi prochain, 30 du courant, à la Bourse de Hewlett:

Un carré de terre, contenant 24 terrains, situés dans la ville de Carrollton, sur l'avenue du canal, et a un islet du canal.

No. 1, mesure 30 pieds de face à l'avenue du canal, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur la rue Dickson.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ... mesurant 30 pieds de face à l'avenue du canal, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

No. 10, formant l'encoignure de l'avenue du canal et de la Dixseptième rue, mesurant 30 pieds de face à la premiere, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

Nos. 11 et 12, mesurant chacun 30 pieds de face à la Dixseptième rue, sur une profondeur de 150 pieds.

No. 13, formant l'encoignure de la rue Wallace et de la Dixseptième rue, mesurant 30 pieds de face à la premiere, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Wallace, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

No. 22, formant l'encoignure des rues Dickson et Wallace, mesurant 30 pieds de face à la premiere, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur sur la seconde.

Nos. 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dickson, sur 150 pieds de profondeur.

Ces terrains sont admirablement bien situés, sur l'avenue du canal, où sera bientôt établi un chemin à coulisses et n'étant éloignés que d'un islet de 275 pieds du canal ouvert aux bateaux à vapeur et aux petits bâtimens.

Conditions: Un tiers comptant le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets sans endossement, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente devant Y. Lewis, notaire public, devront être passés dans les 10 jours qui suivront la vente.

N. B.—Les acquéreurs auront le privilége d'escompter leur propres billets au taux de 12 pour cent.
23 jan—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, le 2 de Février prochain, à 4 heures de l'apres midi, dans la rue de l'Esplanade, No. 174, entre Dauphine et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans en date du 5 Janvier 1836, une quantité de meubles et ustensiles de cuisine, abandonné par J. W. Walton a ses créanciers.
22 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 30 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, 30 caisses chapeaux de soie pour hommes, et pour enfants, 3 balles de cotonnade. De plus, pour le compte de qui il appartiendra, 1½ pièces indiennes anglaises très légèrement avariées.
28 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi prochain, 30 du courant, à 10 heures du matin, devant son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

Une quantité de osnaburgs, importés et avariés à bord du navire Cambrian, capit. Gowen, venant de Belfast. 28 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 30 janvier 1836, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 110, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, 52 boucauts et demi boucaut de riz endommagé à bord du brick Albion, capitaine Farnham, de Savannah. Conditions, à la vente.
28 janv

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI 1er. février, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett:

1o. Les deux tiers d'une **Habitation Sucrerie**, avec un moulin à bêtes, située dans la paroisse St. Jean Baptiste, à 15 lieues de la ville et du même bord, ayant 24 arpents de face au fleuve, sur 40 de profondeur, ensemble avec **soixante et dix esclaves** de différents âges et sexes, animaux et outils aratoires pour son exploitation.

2o. Une autre **Habitation Sucrerie**, avec moulin à vapeur, située dans la paroisse St. Charles, à 11 lieues au-dessus de la ville et du même bord, ayant 19 arpents de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, ensemble, avec **cinquante et un esclaves** de différents âges et sexes, et les animaux et outils aratoires pour son exploitation.

3o. Une terre de 5 arpents de face, sur 40 de profondeur, située à la Fausse Rivière (quartier du Poulailler), paroisse de la Pointe-Coupée.

4o. Neuf terrains situés au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues Constance et du Bassin.

5o. Une maison en briques et à étage située rue Royale, no. 331, dans le bloc des architectes.

6o. Huit esclaves, domestiques des deux sexes.

7o. Douze actions du Canal Barataria, $1,200 payées.

8o. Dix actions des Architectes de la Nouvelle-Orléans, $1000 payées.

Conditions: Les habitations payables à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit. Les 9 terrains à 6, 12, 24 et 30 mois de crédit. La maison, rue Royale, à 6, 12 et 24 mois de crédit. Les esclaves à 6 et 12 mois; et les actions à 6 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acquereurs auront le droit d'ascompter leurs billets à 8 pour cent par an. 15 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, le 4 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlet, les esclaves ci après mentionnés, ils sont vendus parce que le présent propriétaire n'a plus besoin de leurs services

Randal, nègre d'environ 40 ans, bon jardinier, cocher et un peu cordonnier,

Sally, femme de Randal, âgée d'environ 34 ans, cuisinière, blanchisseuse, domestique du maison,

Sally, leur fille, âgée de 8 ans.
Constance do. do. de 3 ans
John Simson do de 18 mois.

Ils sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions; 6 et 12 mois de crédit, en billets à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; l'acte de vente sera passé pardevant Felix de Armas, notaire public, aux frais de l'acquereur. 27 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi, le 2 de février, à la Bourse de Hewlett, à midi, un terrain situé au faubourg Tremé, sur la rue des Ursulines, entre les rues Villeré et Marais, mesurant 22 pieds 3 pouces de face sur 107 pds 9 pouces de profondeur, sur un côté et sur l'autre côté 101 pieds 3 pouces. Conditions 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi, une maison en briques; cuisine etc. et autre dépendence. 27 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour et dans la paroisse d'Iberville, en date du 7 décembre 1835, il sera vendu, le mercredi 10 février 1836, à midi à la Bourse Hewlett, un certain terrain situé dans cette ville, sur le côté droit du chemin du Bayou, allant au bayou, entre les rues Plauché et Saint-Claude, mesurant 60 pieds de profondeur ou plus. Il y a sur ledit terrain une petite maison et une cuisine. La propriété est bornée d'un côté par celle de feu J. T. Young, appartenant maintenant à M. Felix Armas, et de l'autre côté par la propriété de M. Berenger.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
8 janvier

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain, est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur **Luzemberg** visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur **Lewis** en est le médecin sédentaire. 28 nov—30

HARRENGS—150 barils harrengs No. 1, récemment reçus et à vendre par Jno. A. PECK,
janv 29, rue Bienville.

Toile à draps, écrue et blanche en caisses et en balles de six laises chaque, à vendre par
14 janv Jno. A. PECK, 29, rue Bienville.

Sacs en Pitre—3000 sacs en débarquement de la barque Irène, et à vendre par
FROST & CO,
14 janv No. 8, rue de la Douane.

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent en vente en débarquement des navires New-Castle et Bacchus:

278 caisses sucre de terre; 132 dito sucre brun,
500 sacs café de la Havane, 1re. qualité,
50 dito café de Santiage; 13 barils dito,
60 milliers de cigarres Regalia. 14 jan

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville, sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la dite succession à venir régler leurs comptes, ainsi que tous ceux qui peuvent avoir quelques réclamations à les présenter immédiatement A. G. WILSON,
21 jan—13 no. 21, rue ...

Peaux de Chevreuil—11 ball s en débarquement et à vendre par Wm. BRYAN,
26 janv 36, Vieille Levée.

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par 26 janv Wm. BRYAN